



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 03 MAI 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes

Présents : MM. DE JESUS José -- FINANCE Louis – ROMERO José

Contrôle des feuilles de matchs.

D4 poule B : DEMANDE D'OBSERVATION

Match no 25038064 AGEN RC3 – AS PASSAGE2 du 30.04.2023 à 15h00

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée. Le club peut éventuellement formuler vos observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 10 mai prochain.

D4 poule B : Match no 25038065 DAUSSE – OS AGENAIS2 du 29.04.2023 à 20h00.

Match non joué pour cause d'arrêté municipal. La Commission reprogramme ce match pour le dimanche 14.05.2023 à 15h00 sur le terrain de DAUSSE.

Le président
José ROMERO